

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

**MINISTERE DE L'ENTREPRENEURIAT, DES PETITES ET MOYENNES
ENTREPRISES**

**PROJET D'AUTONOMISATION DES FEMMES ENTREPRENEURES ET MISE A
NIVEAU DES PME POUR LA TRANSFORMATION ECONOMIQUE ET
L'EMPLOI
« TRANSFORME »**

UNITE DE COORDINATION DU PROJET

Projet : P178176

**TERMES DE REFERENCE RELATIFS AU RECRUTEMENT D'UN
CONSULTANT FIRME POUR LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE
CENTRALISATION DES DONNEES GRANULAIRES DE CREDITS A LA
BANQUE CENTRALE DU CONGO (CENTRALE DES RISQUES)**

AVRIL 2024

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE LA MISSION

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a identifié dans ses objectifs généraux, le secteur des PME comme un secteur stratégique important car non seulement il contribue à la croissance économique inclusive, au développement régional, à la création d'emplois et la réduction de la pauvreté, mais aussi qu'il joue un rôle essentiel dans le développement durable, l'égalité des sexes et la viabilité environnementale. Ce secteur est une source importante d'emplois dans tous les secteurs économiques et dans les zones rurales et urbaines, et contribue ainsi à la réduction des écarts de développement en favorisant un développement équitable sur une large base et en offrant plus de possibilités pour les femmes et les jeunes dans le développement économique du pays. Tenant compte de l'importance du secteur des PME, le Gouvernement s'est doté en mai 2016, d'un document de stratégie nationale de développement des petites et moyennes entreprises.

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie nationale de développement des PME, le Gouvernement de la RDC a sollicité et obtenu de l'Association Internationale de Développement (IDA) un crédit et un don pour financer le « Projet d'Autonomisation des femmes entrepreneures et une mise à niveau des PME pour la transformation économique et l'emploi », TRANSFORME RDC en sigle. L'objectif de développement de ce projet est d'**améliorer la croissance et la création d'emplois des MPME nouvelles et existantes, en particulier celles appartenant à des femmes, dans des zones géographiques sélectionnées**. Le projet devrait permettre d'atteindre l'objectif de développement en s'attaquant à trois contraintes critiques pour les emplois du secteur privé et la transformation économique : (i) capacités des entreprises ; (ii) accès au financement ; et (iii) environnement des affaires.

Ce projet s'appuie sur les composantes suivantes :

Composante 1 : Soutenir les femmes entrepreneures, la création des entreprises et les PME.

Cette composante permettra de professionnaliser les femmes entrepreneures, d'élargir la réserve de nouvelles entreprises notamment celles créées par des femmes, et d'améliorer les performances des PME existantes en encourageant la modernisation et la mise à niveau technologique. Avec le temps, certains de ces entrepreneurs pourraient demander un financement auprès des institutions financières participantes (IFP) renforcées par la composante 2.

Composante 2 : Inclusion financière et accès durable au financement pour les femmes entrepreneures.

Cette composante soutiendra l'inclusion financière et l'accès au financement pour les femmes entrepreneures et les PME, à travers (i) le renforcement de l'infrastructure de crédit en RDC pour améliorer l'accès au crédit (en particulier pour les femmes entrepreneures), (ii) le déblocage des financements pour les femmes entrepreneures, par le biais des garanties partielles de crédit, (iii) l'élargissement de l'accès aux services financiers numériques notamment pour l'autonomisation économique des femmes.

Composante 3 : Développement de l'écosystème de l'entrepreneuriat.

Cette composante contribuera à améliorer la durabilité des résultats en termes de survie et de croissance des entreprises en améliorant l'environnement commercial et en développant l'infrastructure partagée pour stimuler davantage l'adoption de technologies et faciliter l'accès aux marchés.

Composante 4 : Mise en œuvre du projet

Cette composante sera consacrée à la gestion du projet.

Composante 5 : CERC (Composante de réponse aux situations d'urgence).

L'approche pour le projet et la nature évolutive de ses interventions offrira la souplesse nécessaire pour en adapter la conception et l'ampleur au contexte national.

Dans le cadre du suivi des risques macro et micro prudentiels, la Banque Centrale du Congo a sollicité l'appui du PROJET TRANSFORME pour lancer le présent appel d'offres international en vue de sélectionner un prestataire de services pour la mise en place d'un nouveau dispositif de centralisation des données granulaires sur le crédit et ce, conformément aux meilleures pratiques internationales.

C'est dans ce contexte que le Projet se propose de recruter un consultant cabinet ou firme de renommée internationale (expert international en credit reporting) pour appuyer la Banque Centrale du Congo à moderniser la centrale des risques

II. OBJET DE LA MISSION

L'objet de la mission du consultant est d'appuyer l'Unité de Coordination du Projet et la Banque Centrale du Congo dans la conception et l'opérationnalisation de la centrale des risques.

La mise en place d'un nouveau dispositif de centralisation des données de crédit à la BCC s'inscrit dans le cadre de la préservation de la stabilité financière à travers un meilleur suivi des risques macro et micro prudentiels, en élargissant l'étendue de l'information sur le crédit par une collecte de données granulaires portant sur les données des contrats de crédit, les données financières et les informations comptables, conformément aux meilleures pratiques internationales.

En effet, ce nouveau dispositif vise à mettre à la disposition de la BCC un outil performant à forte valeur ajoutée permettant de servir les besoins de la supervision macro et micro- prudentielle, de la politique monétaire, de la réglementation, des statistiques etc., à travers la mise à leur disposition des informations individuelles et agrégées portant sur les données recensées ainsi que des ratios précalculés par déclarant. Ce dispositif permettra également de programmer des alertes précoces.

De même, ce nouveau dispositif doit, conformément aux meilleures pratiques, collecter des données granulaires fiables et complètes sur le crédit et le risque du crédit en améliorant la qualité des données par rapport à l'existant et en élargissant le champ de déclaration à des nouvelles informations (par exemple : taux d'intérêt, l'état de défaut de l'instrument, les intérêts courus, des informations comptables relatives aux expositions, des informations prudentielles etc.) et à des nouvelles catégories d'exposition et ce, pour mieux répondre aux exigences réglementaires internationales notamment celles du Comité de Bâle et celles de la nouvelle norme comptable IFRS9.

La solution technique à mettre en place doit être caractérisée par :

- Des standards technologiques les plus récents relatifs à la technologie de l'information avec une très forte capacité évolutive ;
- Un très haut niveau de solidité, stabilité et sécurité ;
- La disponibilité 24h/24 et 7j/7, toute l'année, de la plateforme et de l'accès en consultation ;
- Un très haut niveau d'automatisation dans la prise en charge des données, de fiabilisation et de gestion de la qualité des données « data quality », de contrôle de correspondance (« matching »), de l'analyse des données, de consolidation et d'élaboration du reporting et des éditions à travers ce nouveau dispositif.

La plateforme doit assurer :

- Une très forte capacité évolutive des modules de prise en charge des déclarations, de consultation et du reporting, pour répondre aux nouveaux besoins des utilisateurs ;
- Des solutions innovantes relatives à la gestion, à la consultation et à la prise en charge des données et permettant le futur interfaçage avec d'autres dispositifs internes à la Banque Centrale du Congo1.
- La prise en charge des déclarations relatives aux différents types d'informations concernant notamment les contreparties, les instruments, les contrats de crédit, les conditions pratiquées, les expositions, à leur qualité et à leur classification prudentielle et comptable ;
- La gestion performante, dynamique et flexible de l'information référentielle liée aux emprunteurs (personnes morales et physiques) et aux garants.
- La disponibilité et l'accessibilité des données granulaires et des statistiques relatives aux crédits octroyés par les déclarants et la possibilité de les télécharger sous diverses formes ;
- L'élaboration des tableaux de bords permettant à la Banque Centrale une meilleure évaluation des risques macro et micro prudentiels ;
- L'échange des données en temps réel via des technologies avancées (APIs...) ;
- La possibilité d'interfaçage avec d'autres sources de données externes ;
- L'archivage des données avec consultation.

III. ETENDUE DES SERVICES, TACHES ATTENDUES DU CONSULTANT

Dans le cadre du présent marché, le soumissionnaire s'engage à fournir une solution de centralisation des données des crédits conforme aux principes et standards internationaux sur les plans conception et fonctionnement (conditions de fonctionnement et d'utilisation). Le soumissionnaire doit entre-autre assurer les prestations suivantes sachant que les types d'utilisateurs sont au nombre de trois à savoir administrateur gestionnaire (type 1), utilisateur interne gestionnaire (type 2) et utilisateur externe (type 3) :

1. Rédaction des spécifications fonctionnelles du système et la détermination de la documentation technique détaillée relative aux flux à déclarer ;
2. Fourniture, installation et paramétrage de la solution ;
3. Tests et validation des fonctionnalités par les 3 types d'utilisateurs ;
4. Mise en production planifiée selon un calendrier tenant compte de la cohérence de fonctionnement de la solution ;
5. Assistance à la création d'une base référentielle supportant la gestion, historisation et stockage des données d'identification des agents économiques (personnes physiques et morales enregistrées dans la Centrale des Risques, Centrale des Impayées, Centrale des Bilans)
6. Analyse de faisabilité portant sur la disponibilisation d'une solution de centralisation des Bilans relatifs aux sociétés non financières (Centrale des Bilans)
7. Mise en place d'un système de facturation.
8. Fourniture d'un manuel de règles et procédures de la solution par type d'utilisateur.
9. Formation dédiée par type d'utilisateur.
10. Transfert de compétences techniques aux utilisateurs de la BCC.
11. Mise en place d'un SLA d'un premier niveau.

IV. RESULTATS/LIVRABLES ATTENDUS DE LA MISSION

Les prestations et les résultats de la mission du Consultant sont synthétisés ici en bas :

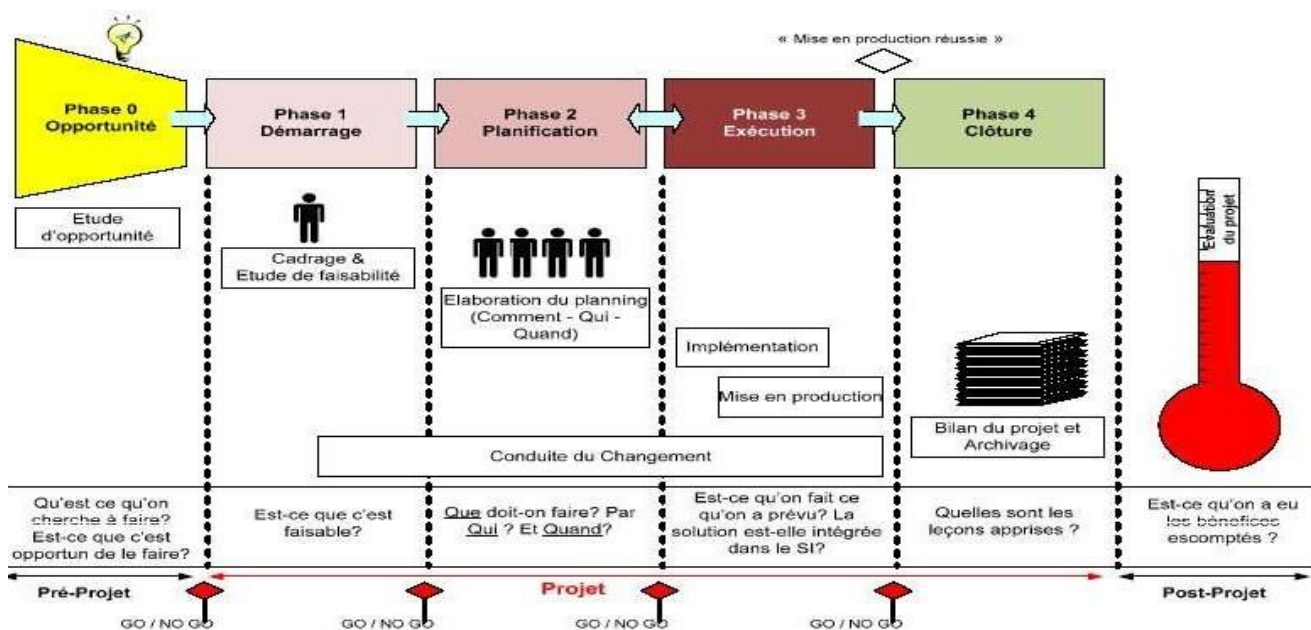
Prestations	Résultats
1 - Cadrage des besoins fonctionnels et techniques	Prise en charge des besoins métier et des exigences technico-fonctionnelles de la solution
2 - Personnalisation et tests internes	Personnalisation de la solution par le fournisseur et validation des cas d'usage
3 - Recette version Cible	La solution cible (normalement : prototype) est acceptée par le Client
4 - Formations (BCC et Participants)	Les divers types d'utilisateurs apprennent l'utilisation de la solution
5 - Mise à jour des Interfaces, paramétrage et configurations	La solution cible est configurée avec la valorisation des tous les paramètres et interfaces permettant son bon fonctionnement
6 - Déroulements de tests pilotes avec quelques banques et institutions de microfinance	Des tests <i>end-to-end</i> sont implémentés par les participants
7 - Mise en production et assistance	Validation des activités de partage d'information et accès aux données pour faciliter l'entrée de la solution en vitesse de croisière
8 - Formations BCC sur Outil Extraction et reportings	Les utilisateurs de BCC apprennent à développer/mettre à jour le tableau de bord et à extraire les données granulaires à partir du dispositif
9 - Garantie	Résolution des criticités de la solution après sa mise en production (maintenance corrective)

V. DEMARCHE METHODOLOGIQUE SUSCINTE

Dans son offre, le Soumissionnaire doit présenter sa démarche de gestion de projet. Il doit, entre autres, aborder les points suivants :

- 1) L'organisation du projet (structures de travail et de suivi) ;
- 2) Les prérequis ;
- 3) La description des charges de travail pour le Prestataire et pour la Banque ainsi que la répartition des responsabilités ;
- 4) Le planning prévisionnel du projet avec identification des jalons ;
- 5) La démarche de suivi de l'avancement du projet ;
- 6) La gestion de la documentation du projet ;
- 7) La gestion des risques du projet.

La démarche à présenter doit se conformer à la démarche de conduite suivante :



Au sujet de l'implémentation, le nouveau système de centralisation des données relatives aux crédits doit respecter les principales fonctionnalités suivantes :

- Traitement des déclarations : réception des données communiquées par les déclarants (en distinguant les crédits en cours et les nouveaux crédits), leur traitement, intégration et validation par des procédures assurant la «*data quality*» et par rapport au référentiel¹ de la BCC, contrôles d'existence et correspondance («*matchings*») des données permettant l'identification des nouvelles relations²;
- Suivi, consultation et génération des reportings par les déclarants ;
- Mise en place d'un module d'administration interne à la BCC permettant principalement :
 - La gestion souple des profils et des accès ;
 - La gestion souple du référentiel ;
 - Le suivi des déclarations, leur traitement conformément au «*data quality*» et leur actualisation ;
 - La consultation des données ;
 - Génération pour la BCC des éditions relatives :
 - ✓ Au «*management reporting*», permettant le suivi de l'évolution des indicateurs de la centrale des risques ;
 - ✓ Aux rapports de crédits par emprunteur, groupe économique et grand risque ;
 - ✓ Aux statistiques relatives aux risques de crédit ;

¹ Exemples : les secteurs d'activité, les formes de crédits, les professions, les codes postaux etc.

² Il est à signaler qu'en République Démocratique du Congo autant les entreprises que les personnes physiques sont identifiées par le biais du NIF (Nouvel Identifiant Fiscal) qui peut être récupéré en ligne via des API à partir de la DGI (Direction Générale des Impôts) et par une multitude d'autres identifiants.

- d) La création d'une base des données des renseignements économiques (données d'identification relatives aux particuliers à collecter à partir des participants, données d'identification relative aux entreprises³, à collecter à partir des participants et de la DGI au moment de la mise en production et éventuellement d'autres sources dans le futur), accessible par d'autres dispositifs (par exemple : système de cotation des entreprises).
- e) L'interfaçage avec les outils de data analytics de la BCC ;
- f) Sauvegarde et archivage des données et leur consultation par la BCC.

Ce nouveau dispositif doit être conforme aux standards internationaux (procédures de prise en charge des déclarations, de traitement, de sécurité, de performance, d'adaptation...) qui sont déjà opérationnels ou en cours de mise en place dans d'autres pays.

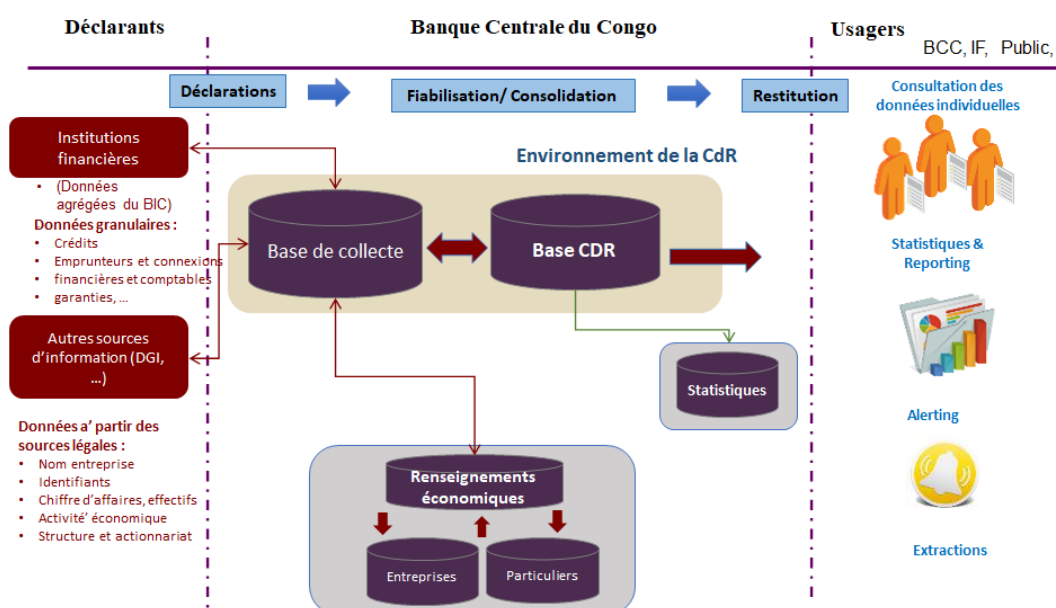
Il doit être caractérisé, en plus, par une grande capacité évolutive supportant l'élargissement des sources d'information et par des fonctionnalités permettant l'édition du *reporting* réglementaire.

Il doit être aussi intégré avec les autres bases de données de la BCC en permettant l'importation et l'exportation des données, le calcul de ratios, l'émission des alertes relatives à des situations préétablies, le suivi, l'analyse et l'évaluation du risque de crédit par les utilisateurs.

A cet effet, les soumissionnaires doivent proposer des solutions technologiques modernes et innovantes qui relèvent du domaine financier en se référant aux meilleures pratiques internationales.

Le schéma de fonctionnement de la plateforme cible est décrit ici en bas :

Présentation de la cible - Schéma de fonctionnement



³ Les champs principaux sont : NIF, Chiffre d'affaires, Nombre d'effectifs, et éventuellement Secteur et activité économique

VI. PROFIL DU CONSULTANT (FIRME) ET QUALIFICATIONS DEMANDEES DU PERSONNEL CLE

A. Profil du consultant (Firme).

La présente consultation s'adresse aux prestataires de services ayant une compétence avérée et une solide expérience justifiée dans tous les domaines suivants :

- a) Développement et fourniture des solutions de *credit reporting* ;
- b) Services dédiés aux Banques Centrales relatifs au *credit reporting* ;
- c) Implémentation des Systèmes d'Information pour les Institutions Financières ;
- d) Développement de solutions relatives à la gestion du risque de crédit et le processus de notation interne ;
- e) Gestion des données ;
- f) Analyse du risque de crédit ;
- g) Maîtrise du cadre réglementaire Bâlois (dans des projets de migration vers les standards « Bâle2 » et « Bâle3 » et des thématiques liées au « *credit reporting* » et « *supervisory reporting* » ;
- h) Maîtrise des standards comptables les plus récents notamment IFRS9
- i) Offre de solutions de centralisation des Bilans (préférentiellement intégrées avec la Centrale des Risques)

Dans le cas d'un groupement de sociétés, il est exigé un acte de groupement solidaire conformément à l'annexe 2 du Cahier des Charges tout en désignant le chef de file.

Le groupement sera considéré comme un seul prestataire lors du dépouillement.

Les Soumissionnaires participant à la présente consultation doivent avoir des références dans la fourniture et la mise en place des solutions relatives aux systèmes de crédit reporting (et – préférentiellement – de Centralisation des Bilans).

Ils doivent justifier les critères suivants :

- 1- Une présence dans au moins 3 pays ;
- 2- L'exercice dans ce genre de prestations depuis 5 ans au moins ;
- 3- Une solidité financière (Un chiffre d'affaires annuel supérieur à 10 millions d'Euros ou équivalent en moyenne au cours des 3 dernières années) ;
- 4- Avoir au moins cinq références opérationnelles vérifiables par la BCC relatives aux systèmes de crédit reporting dans les secteurs financiers conformément aux bonnes pratiques internationales au cours des 10 dernières années.

Soumissionnaire doit remplir sous peine de rejet de son offre, le tableau ci-après et fournir le détail des services et prestations fournis à ses clients et les justificatifs nécessaires (attestation de bonne fin de service, Procès-Verbal de réception définitive...), le cas échéant communiquer des attestations sur la qualité de service et la maîtrise technologique.

Des justificatifs supplémentaires de références pourront être demandés par la Banque.

Année	Référence	Durée de réalisation	Nature des pièces justificatives

B. Profil du personnel clé.

Les profils proposés doivent avoir les qualifications suivantes dûment justifiées (CV dûment signés par les intéressés et portant caché du cabinet et accompagnés des justificatifs des missions menées) :

Profil	Qualification
Chef de mission ou directeur de projet	<ul style="list-style-type: none"> ● Avoir un diplôme universitaire au moins égal à Bac + 5 ; ● Avoir 10 ans d'expérience en tant que directeur de projet ; ● Avoir une expertise métier dans le domaine fonctionnel des systèmes de crédit reporting ; ● Avoir une expérience en matière d'implémentation de systèmes d'information et de management de projets d'intégration ; ● Le chef de mission ou le directeur de projet sera l'interlocuteur unique de la Banque sur tous les aspects techniques, commerciaux et administratifs relatifs au projet ;
Chef de projet	<ul style="list-style-type: none"> ● Avoir conduit des projets d'intégration de solution pareille. ● Avoir un diplôme universitaire au moins égal à Bac + 5 ou équivalent ; ● Avoir 6 ans d'expérience en tant que chef de projet de taille équivalente au projet objet de ce cahier de charges.
Consultants fonctionnels et techniques	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Un Business analyst : <ul style="list-style-type: none"> ● Avoir au minimum un niveau universitaire BAC +3 ou équivalent ; ● Avoir une expérience professionnelle minimale de 2 ans dans son domaine ; ➤ Minimum trois experts TI (réseau et sécurité, gestionnaire des bases des données, développeur d'applications) : <ul style="list-style-type: none"> ● Avoir au minimum un niveau universitaire BAC +3 ou équivalent ; ● Avoir une expérience professionnelle minimale de 5 ans dans leur domaine. ➤ Minimum deux experts dans le domaine de données bancaires, financières ou équivalent : <ul style="list-style-type: none"> ● Avoir au minimum un niveau universitaire BAC +5 ou équivalent ; ● Avoir au moins 5 ans d'expérience.

Le Soumissionnaire reste lié par sa proposition concernant l'équipe intervenante, tout changement en cours de mission devra être soumis à l'accord préalable de la BCC. Tout changement susceptible d'affecter les termes contractuels et/ou le marché sera résilié à ses torts exclusifs.

VII. DUREE DE LA MISSION ET TEMPS D'OCCUPATION DE EXPERTS CLES

Les délais d'exécution du marché relatif à cet appel d'offres, ne doivent pas dépasser dix-huit (18) mois à partir de la date prévue à l'ordre de service prescrivant le commencement d'exécution du marché.

On entend par « exécution » la livraison, l'installation et la mise en production de la solution sur site de la BCC conformément aux spécifications du cahier des charges et notamment les clauses techniques particulières.

Le titulaire du marché ne peut en aucun cas se prévaloir d'autres délais. Le ou les délais d'exécution peuvent être prorogés en cas de :

- Force majeure dûment établie conformément aux clauses contractuelles ;
- Ajournement des travaux décidé par la BCC.

Un retard dans l'exécution d'opérations préliminaires à la charge de la BCC. Tout retard dans l'exécution du projet imputé exclusivement à la BCC, reportera d'autant les délais susvisés pour le titulaire du marché, sans qu'il ne puisse réclamer aucune pénalité à ce titre tant que le retard cumulé ne dépasse pas 6 mois et à défaut, le prix des prestations non encore réceptionnées sera majoré à un taux annuel de 5%.

Toutefois, en cas de force majeure, le titulaire du marché doit justifier que l'événement invoqué présente les caractéristiques de la force majeure et en informer la BCC dans la semaine de sa survenance par écrit en précisant les causes et les conséquences prévisibles. Si la durée d'une telle circonstance viendrait à dépasser six (06) mois, le marché pourra être résilié sans dommages et intérêts.

VIII. RAPPORTS ET/OU LIVRABLES A PRODUIRE ET CALENDRIER DES LIVRABLES

Les principaux livrables de la mission du Consultant sont synthétisés ici en bas (liste non limitative) :

- 1) Rapport de cadrage incluant les spécifications fonctionnelles et techniques détaillées de la solution cible
- 2) Documentation a' support de la phase de test (canevas des jeux d'essai, cahier des recettes pour tous les tests de performance, traitement, sécurité, non-régression)
- 3) Documentation a' support de la mise en production :
 - a. La dernière version des spécifications fonctionnelles et techniques détaillées du système telle que validée par la BCC ;
 - b. Rapport des tests de pénétration réalisé par un auditeur (réception définitive) ;
 - c. Paramétrage fonctionnel ;
 - d. Les procédures de migration et d'archivage des données ;
 - e. Procédures d'administration fonctionnelle de l'application et de contrôle des opérations ;
 - f. Procédure de basculement vers les sites de secours.
 - g. Divers :
 - i. Tableaux de bord, plannings et rapports périodiques (périodicité paramétrable) ;
 - ii. Procès-verbaux des réunions et ateliers de travail entre le Soumissionnaire et la BCC ;

- 4) Le logiciel (*le prestataire doit fournir la dernière version du code source de la solution mise en production à l'exception de tout logiciel tiers utilisé sous licence, ou signer un accord de dépôt fiduciaire pour garantir la continuité du service*).
- 5) La documentation détaillée et exhaustive de la nouvelle solution (liste non limitative) :
- 6) Manuel d'utilisation pour les utilisateurs internes de la BCC ;
 - a. Manuel d'utilisation pour les administrateurs de la nouvelle solution ;
 - b. Guide de déclaration des flux pour les utilisateurs externes (déclarants) comprenant données à déclarer au nouveau dispositif, les règles de gestion (contrôles de qualité) et de structure et format des fichiers acceptés pour la déclaration ;
 - c. Manuel d'utilisation des web services de déclarations ;
 - d. Manuel d'utilisation des interfaces de consultation par les utilisateurs externes ;
 - e. Manuels d'utilisation du site pour la consultation à distance de la nouvelle solution par les personnes physiques et morales ;
 - f. Manuels des procédures techniques (installation, configuration et exploitation, administration système, mise à jour des logiciels en cas de nouvelles versions, sauvegarde, archivage, paramétrage spécifique, basculement sur site secours...).
- 7) Documentation technique :
 - a. Prérequis techniques de la solution ;
 - b. Installation spécifique à la Banque Centrale ;
 - c. Exploitation et ordonnancement, tant des opérations en conditions normales de fonctionnement que des opérations exceptionnelles (opérations de maintenance, opérations en mode secours, etc.) ;
 - d. Échange de flux intra-BCC et avec l'écosystème ;
 - e. Gestion des configurations.
- 8) Documentation et supports utilisés dans les activités de formation :
- 9) Rapport portant sur les activités de maintenance durant la période de garantie

La mise en œuvre de la nouvelle version de la solution SIC de la BCRG est estimée à 18 mois (hors période d'assistance de 12 mois). Le calendrier ici en bas est indicatif et à confirmer par le fournisseur :

Phase	Durée estimée pour clôturer la phase
1 - Cadrage des besoins fonctionnels et techniques	3 mois après la signature du contrat
2 - Personnalisation et tests internes	2 mois après la clôture de la phase 1
3 - Recette version Cible	4 mois après la clôture de la phase 2
4 - Formations (BCC et Participants)	1 mois après la clôture de la phase 3
5 - Mise à jour des Interfaces, paramétrage et configurations	2 mois après la clôture de la phase 4
6 - Déroulements de tests pilotes avec quelques banques et institutions de microfinance	2 mois après la clôture de la phase 5
7 - Mise en production et assistance	1 mois après la clôture de la phase 6
8 - Formations BCC sur Outil Extraction et reportings	1 mois après la clôture de la phase 7
9 - Garantie	2 mois après la clôture de la phase 8

IX. PRESTATIONS A FOURNIR PAR LE CLIENT ET PERSONNEL DE CONTREPARTIE (HOMOLOGUES)

L'objet du marché est la livraison par le prestataire d'une solution de centralisation de l'information référée au risque de crédit. Pourtant le Client (BCC) doit s'engager a' :

- 1) Donner au fournisseur l'accès aux locaux de BCC et offrir une espace de travail (salle réunion ou similaire) a' son équipe de projet
- 2) Donner au fournisseur l'accès aux centres de données (site principal et site de back up) de BCC, sous requête des membres de l'équipe de projet, ainsi qu'à la documentation technique portant sur l'infrastructure technologique de BCC
- 3) Partager avec le fournisseur toute la documentation et les supports portant sur les spécifications techniques et fonctionnelles de la solution actuelle de centralisation des risques (ISYS CE.RI)
- 4) Disponibiliser (au moment de la date prévue de mise en production) une infrastructure matérielle et logicielle conforme aux indications du fournisseur (à transmettre dans l'offre technique) permettant le bon fonctionnement de la solution offerte par le fournisseur
- 5) Respecter les délais préconisés dans l'offre technique du fournisseur dans le cadre de l'exécution des activités de cadrage, test et de validation des livrables du fournisseur
- 6) Faciliter les rencontres du fournisseur avec les usagers internes (métiers de BCC) et externes (représentants des Banques, Institutions de Microfinance et d'autres institutions financières), ainsi qu'avec d'autres fournisseurs des données (par exemple : DGI)
- 7) Garantir une bonne participation des administrateurs et des usagers internes de BCC aux activités de formation.